

**Commune de MOOSCH****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 juillet 2022 à 18h00**

sous la présidence de Monsieur José SCHRUFFENEGGER, Maire.

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

M. José SCHRUFFENEGGER	Maire,
M. Jean-Marie MUNSCH	Adjoint au Maire,
Mme Sylviane RIETHMULLER	Adjointe au Maire,
M. Bertrand MURA	Adjoint au Maire,
Mme Pascale RINGENBACH	Adjointe au Maire,
M. Jean-Louis BITSCHINE	Adjoint au Maire,
M. Didier LOUVET	Conseiller Municipal,
M. Jean-Jacques GRAU	Conseiller Municipal,
Mme Marthe BERNA	Conseillère Municipale,
Mme Nadine BINDER	Conseillère Municipale,
Mme Estelle FINCK	Conseillère Municipale,
M. Rodolphe FERRAN	Conseiller Municipal,
Mme Marie-Eve PAOLIN	Conseillère Municipale, procuration à Jean-Louis BITSCHINE
M. Bernard WALTER	Conseiller Municipal, procuration à José SCHRUFFENEGGER
Mme Patricia MARQUES	Conseillère Municipale, procuration à Sylviane RIETHMULLER
Mme Fanny TRENS	Conseillère Municipale, procuration à Anne-Caroline LEBIDAN
Mme Anne-Caroline LEBIDAN	Conseillère Municipale,
M. Anthony WELKER	Conseiller Municipal,
M. Marc SOLARI	Conseiller Municipal,

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Observations éventuelles PV du 07 juin 2022
3. Aménagement de la rue de la Mine d'Argent : Attribution du marché de travaux
4. Adhésion de la commune au label « Ma commune aime lire et faire lire »
5. Forêt communale : Augmentation du coût du débardage
6. Don

***Divers et communication :***

**Préambule :**

M. le Maire ouvre la quatrième séance de l'année à 18h00 et salue l'ensemble des conseillers municipaux présents.

Il excuse Mmes Marie-Eve PAOLIN, Patricia MARQUES, Fanny TRENS et M. Bernard WALTER.

**Point n° 1 de l'ordre du jour :**

**Désignation du secrétaire de séance :**

En application du droit local et plus précisément de l'article L.2541-6 du C.G.C.T., Mme Anne-Caroline LEBIDAN, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle est assistée de M. Gilles STEGER, Secrétaire Général.

**Point n° 2 de l'ordre du jour :**

**Observations éventuelles procès-verbal de la séance du 07 juin 2022 :**

Ce procès-verbal dont copie conforme a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des présents.

**Point n° 3 de l'ordre du jour :**

**Aménagement de la rue de la Mine d'Argent : Attribution du marché de travaux**

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans la presse locale (Journal l'Alsace) ainsi que sur le profil acheteur de la commune (site e-marchespublics.com) le 25 mai 2022 dans le cadre d'une procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de la rue de la Mine d'Argent.

Le marché est divisé en 2 lots et son montant estimatif s'élève à 719 747,00 € HT selon l'estimation réalisée par le bureau de maîtrise d'œuvre, BETIR Ingénierie de 68770 AMMERSCHWIHR.

L'ouverture des plis a été réalisée le 23 juin 2022 en présence du maître d'œuvre.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle, la conformité administrative et les montants des offres des différents dossiers ont été examinés, il a été décidé de transmettre l'ensemble des offres au maître d'œuvre, pour vérification et analyse suivant les critères retenus (prix des prestations 60 %, délais d'exécution 20 %, valeur technique de l'offre 20 %).

Par ailleurs, conformément aux dispositions du règlement de consultation, il a également été décidé de négocier avec les candidats, afin d'obtenir une nouvelle offre ou un rabais sur les offres de base.

Après réception des nouvelles offres en date du 04 juillet 2022 et suite au travail d'analyse et de vérification des dossiers, M. le Maire propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

**Lot n° 01      Voirie**

ROYER FRERES (Moosch) pour un montant HT de **405 110,86 €**

**Lot n° 02      Enfouissement du réseau basse tension et des réseaux secs**

Groupement SOBECA / HUBER (Ensisheim - Mulhouse) pour un montant HT de **307 985,00 €**

Ainsi le montant des lots pouvant être attribués par le Conseil Municipal s'élève à 713 095,86 € HT, pour un montant estimatif de 719 747,00 € HT.

**Vu le code de la commande publique,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de retenir les offres économiquement les plus avantageuses ci-dessus et autorise M. le Maire à signer le marché susmentionné et toutes pièces nécessaires à l'exécution des travaux concernant les lots susdits, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Primitif 2022.**

**Point n° 4 de l'ordre du jour :**

**Adhésion de la commune au label « Ma commune aime lire et faire lire »**

M. le Maire indique que le label « Ma commune aime lire et faire lire », créé en partenariat avec l'AMF (Association des Maires de France), valorise l'action locale en faveur de la lecture. L'accès de tous les enfants à la lecture est un enjeu pour tous. La commune avec l'appui considérable des bénévoles de la bibliothèque municipale « La Mine aux Bouquins » fédérés au sein d'une association se mobilise pour la lecture. Le label « Ma commune aime lire et faire lire » reconnaît l'engagement des communes et intercommunalités à développer l'action des bénévoles de l'association Lire et faire lire sur leurs territoires. Depuis 1999, avec l'association Lire et faire lire, les bénévoles seniors sont mobilisés pour partager leur plaisir de la lecture avec les enfants. Ils sont plus de 20 000 en 2018 intervenant dans 3 500 communes. Ce label met en avant les collectivités locales les plus engagées avec Lire et faire lire. Les communes dans lesquelles interviennent des bénévoles Lire et faire lire peuvent être candidates au label, quelle que soit leur taille. Une délibération du Conseil Municipal valide cette démarche. Le label est attribué pour une durée de 2 ans. Un comité d'experts attribue le label aux communes satisfaisant les critères de ce label, à savoir s'engager à développer au moins 2 actions sur les 9 proposées :

- communiquer sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme,
- favoriser la présence de Lire et faire lire dans les TAPs (les nouveaux temps d'activités périscolaires) ou dans le cadre du Plan Mercredi,
- favoriser la présence de Lire et faire lire dans un projet éducatif territorial,
- inciter au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique,
- associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales,
- associer les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales,
- reconnaître les seniors engagés dans ce bénévolat (remise de médailles, réceptions...),

- financer l'accompagnement des bénévoles,
- autre(s) à préciser.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en concertation avec l'association de gestion de la bibliothèque municipale « La Mine aux Bouquins » :**

- **Décide de faire acte de candidature pour obtenir ce label et autorise M. le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire.**

**Point n°5 de l'ordre du jour :**

**Forêt communale : Augmentation du coût du débardage**

M. le Maire expose aux conseillers que M. Quentin PEREZ, qui effectue des travaux forestiers au sein de la forêt communale de Moosch, a sollicité une augmentation du coût du débardage actuellement fixé à un montant de 10,50 €/m<sup>3</sup>. Il a sollicité une augmentation d'un euro/m<sup>3</sup> en raison de l'augmentation de ses propres frais liée au contexte économique actuel.

**Conformément à l'avis favorable émis par le Bureau Municipal en date du 20 juin 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve cette augmentation d'un euro du coût du débardage afin de le porter à un montant de 11,50 €/m<sup>3</sup>.**

**Point n°6 de l'ordre du jour :**

**Don**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les services techniques sont intervenus l'été dernier à plusieurs reprises, pour fournir de l'eau potable à M. et Mme SCHREIBER Jean-Pierre dont la source s'était tarie. En retour, M. et Mme SCHREIBER ont fait parvenir un chèque de 150 € à la mairie, à titre de dédommagement.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce don.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte ce don et donne son accord pour l'encaissement de ce chèque de cent cinquante euros.**

**Point n°7 de l'ordre du jour :**

**Divers et communications :**

**A) RD 1066 – Plan de gestion du trafic en cas d'accident important**

M. le Maire rappelle qu'il a pris part à une réunion le 28/06 dernier à Vieux-Thann. Des propositions « acceptables » ont enfin été formulées par les services de l'Etat, selon lui.

Il expose les grandes lignes et propositions de ce plan.

**Après avoir pris connaissance de l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable quant à ce plan de gestion du trafic en cas d'accident important en espérant toutefois qu'il n'y ait pas d'accident important sur cet axe.**

#### **B) Rucher au lieudit Wolfstal**

M. le Maire indique qu'un rucher est installé sur la parcelle communale cadastrée section 28 n° 4 située au lieudit Wolfstal. Il s'agit de la parcelle longeant le chemin rural menant à Willersur-Thur (piste cyclable). M. l'Adjoint Bertrand MURA précise que le rucher appartenait, à l'origine, au Curé. Il était exploité par M. Richard SPETZ au cours de ces dernières années. Celui-ci a décidé de cesser son activité d'apiculteur. Mme Claude MAURER souhaite poursuivre l'exploitation de cette ruche.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Emet un avis favorable pour l'exploitation de cette ruche par Mme Claude MAURER et autorise M. le Maire à signer une convention avec cette dernière pour une durée de 3 années renouvelable.**

#### **C) Sécurisation des manifestations**

M. le Maire rappelle qu'une circulaire préfectorale relative à la sécurisation des manifestations organisées sur le département a été transmise aux Maires, accompagnée d'un questionnaire à remplir par les associations organisatrices. Finalement, ce questionnaire transmis aux associations Mooschoises ne concerne que les manifestations « d'envergure » regroupant plus de 500 personnes de manière simultanée sur un site.

#### **D) Tour de France Féminin**

Le Tour de France Féminin passera sur Moosch (RD 1066) le samedi 30 juillet prochain. La liste des signaleurs Mooschois doit être envoyée rapidement à la Préfecture, avec copie du permis de conduire et de la carte nationale d'identité. En effet, les signaleurs seront assermentés par la Préfecture. La caravane publicitaire est annoncée à Kruth à 14h38 ; elle fera un arrêt à Oderen et un arrêt à Willersur-Thur vers 15h10. La route ne sera pas fermée lors du passage de la caravane publicitaire.

La course cycliste arrivera sur Kruth vers 16h18 pour un passage à Moosch vers 16h38.

Les accès à la RD 1066 seront donc fermés à partir de 15h45 pour environ 1h (après le passage de la voiture balais). Chaque signaleur devra se munir d'un gilet fluorescent et devra être présent à son emplacement de 15h00 à environ 16h45. Le plan des emplacements sera transmis rapidement aux signaleurs. Des gendarmes seront également présents aux intersections plus « importantes ».

#### **E) Comité « Dynamique commerciale, artisanale et industrielle » de la Communauté des Communes**

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint Jean-Marie MUNSCH expose qu'il a pris part à la réunion de ce comité le samedi 9 juillet à Ranspach et rend compte des dossiers abordés.

Sur l'ancien « crassier » à Wesserling, terrain pollué par des métaux lourds et situé partiellement en zone inondable, il est projeté, dans un délai d'environ 3 années, d'installer une centrale de panneaux solaires au sol sur environ 4 hectares. De même, il est projeté

d'installer des panneaux solaires sur la toiture de certains bâtiments des espaces d'entreprises de Wesserling. Ces 2 projets pourraient couvrir environ 50 % des besoins énergétiques (électricité) du territoire. Le comité a émis un avis favorable pour le projet relatif aux toitures et a validé la poursuite des études en ce qui concerne le projet sur l'ancien « crassier ».

**E) Cérémonie du 13 juillet**

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint Jean-Marie MUNSCH rappelle la tenue de cette cérémonie et convie tous les conseillers municipaux à y participer. Le traditionnel pot sera servi à la salle Coutouly.

M. le Maire lève la séance à 19h00.